

Réponse à la question RAPPEL adressée à Hydro-Québec le 29 juin 2001

Lors de la séance du 14 mai 2001 (transcriptions p. 52-53), Hydro-Québec s'était engagée à remettre à la commission, avant la fin de la semaine, une comparaison entre les récurrences de crues de la Manouane calculées avec la loi de Gumbel, avec la loi Pearson III et avec la loi Log-Pearson III. Le document déposé DA25 (acétates LE-53-1 à LE-53-4) présente le mode de calcul utilisé pour estimer la récurrence des crues et la crue maximale probable (CMP) mais n'inclut pas la comparaison demandée entre les résultats découlant de l'emploi des trois lois de distribution citées. La commission souhaite toujours obtenir cette réponse.

Réponse:

Le tableau 13 présente les débits de crue suivant les trois lois de distribution, calculés à partir des débits mesurés à l'exutoire du lac Duhamel et transposés au site du barrage, pour la période de 1979 à 2000. Les débits transposés à partir du calcul du bilan hydrique à la centrale de Bersimis-1 n'ont pas été considérés pour cette analyse statistique.

Tableau 13
Débits de crue printanière dans la zone des travaux

Période de récurrence	Crue méthode Log-Pearson III (m ³ /s)	Crue méthode Pearson III (m ³ /s)	Crue méthode Gumbel (m ³ /s)
2 ans	256	256	250
5 ans	327	327	323
10 ans	369	368	371
20 ans	406	405	417
50 ans	449	450	477
100 ans	479	481	521
1000 ans	567	575	669
10 000 ans	643	661	817